

Prévenir les abus et la fraude :

Un guide pour les aînés



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick

Le présent guide et trousse juridique ont été préparés par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) à l'aide de fonds alloués pour des projets par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Le SPEIJ-NB est un organisme de bienfaisance, sans but lucratif, financé par Justice Canada, la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et le Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick. Nous tenons à souligner la contribution des membres du Barreau du Nouveau-Brunswick qui ont révisé le contenu du présent document. Nous remercions également les Aîné.e.s en marche/ Go Ahead Seniors Inc., la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB), et de nombreux aînés et organismes communautaires ainsi que les ministères du Développement social, des Communautés saines et inclusives et de la Sécurité publique pour leur contribution à cette initiative.

Le présent guide vise à donner un aperçu de certains instruments juridiques pour aider les personnes âgées en possession de toutes leurs facultés à se préparer un avenir sûr et serein. Il est également une ressource utile pour la famille, les amis et les fournisseurs de services susceptibles de fournir des renseignements aux personnes âgées. Il renvoie à plusieurs publications plus détaillées du SPEIJ-NB sur ces sujets. Celles-ci parmi d'autres se trouvent dans la trousse. Une section est également consacrée aux plans de sécurité.

Des outils juridiques comme la procuration ou un compte bancaire conjoint sont parfois regardés avec suspicion à cause du risque d'exploitation financière qu'ils présentent. Ne laissez pas cette crainte vous empêcher de consulter un avocat et d'examiner les options juridiques qui s'offrent à vous. Il est plus facile d'abuser et de profiter d'un aîné qui ne s'est pas préparé. Il est important de choisir une personne de confiance ou un professionnel pour agir en votre nom au cas où vous n'aurait plus toutes vos facultés. Ces instruments juridiques présentent en général plus d'avantages que d'inconvénients. Le guide contient des renseignements et des conseils pour aider les personnes âgées à éviter les abus. En connaissant les risques, on est mieux armé pour se protéger soi-même et protéger ses intérêts au moment d'établir ces documents.



**Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick**

Case postale 6000, Fredericton
(N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : 506-453-5369

Courriel : pleisnb@web.ca

www.legal-info-legale.nb.ca

mars 2014

Also available in English

ISBN 978-1-4605-0393-5

Prévenir les abus et la fraude : Un guide pour les aînés

Table des matières

Section 1 : La préparation d'un avenir sûr	1
A. Aide pour la gestion de vos affaires financières	3
B. Aide pour la prise de décisions en matière de santé et de soins personnels	4
C. Instruments pour la répartition de vos biens	5
D. Options si vous n'avez personne à qui donner mandat	6
E. Autres instruments juridiques	8
F. Arrangements préalables de services funéraires	9
Section 2 : La prévention de l'exploitation financière	11
A. Possibilités d'abus en lien avec une procuration	12
B. Possibilités d'abus en lien avec une procuration pour soins personnels	14
C. Possibilités d'abus en lien avec un testament	16
D. Possibilités d'abus en lien avec d'autres outils juridiques	17
Section 3 : La prévention de la fraude	19
A. Les types de fraude courants	21
B. Conseils pour éviter d'être victime de fraude	26
C. Mesures à prendre	28

Section 4 : La prévention des violences	29
A. Les types d'abus	30
B. Comment la loi protège les personnes âgées contre l'abus	34
C. Personnes âgées et la violence familiale	35
D. Partenaires et conjoints de fait	37
E. Prévention et signalement des l'abus à l'égard des personnes âgées	39
Section 5 : Élaboration d'un plan de sécurité	43
A. Éléments d'un plan de sécurité en cas d'urgence	44
B. Mon plan de sécurité en cas d'urgence	48
Section 6 : Services et Ressources	51